



**RECUEIL**  
**DES**  
**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE  
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT  
UD 92**

**N° Spécial**

**19 juin 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEA-UD 92 du 19 juin 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIEA IDF SPAD/PUP n° 2017-2-207	19.05.2017	Arrêté portant création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Papeteries de la Seine sur le territoire de la commune de Nanterre.	3

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE  
L'AMÉNAGEMENT  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DRIEA IDF 2017-2-207 du 19 mai 2017 SPAD/PUP portant création de la zone  
d'aménagement concerté (ZAC) des Papeteries de la Seine sur le territoire de la  
commune de Nanterre.**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants ;

**Vu** le décret n°2000-1238 du 19 décembre 2000 créant un périmètre d'intérêt national relatif à l'aménagement du secteur Seine-Arche à Nanterre ;

**Vu** le décret n°2010-744 du 2 juillet 2010 relatif aux opérations d'aménagement d'intérêt national du quartier d'affaires de La Défense et de Nanterre et La Garenne-Colombes ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Nanterre du 22 mars 2016 approuvant les objectifs du projet de la ZAC des Papeteries de la Seine et les modalités de la concertation préalable ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2016 approuvant le bilan de la concertation ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 31 janvier 2017 approuvant le projet de dossier de création de la ZAC des Papeteries de la Seine ;

**Vu** l'étude d'impact environnemental requise en application des dispositions des articles R.122-2 du code de l'environnement et R.311-2 du code de l'urbanisme ;

**Vu** l'avis rendu le 1er février 2017 par l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact environnemental de la ZAC des Papeteries de la Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17 février 2017 définissant les modalités de mise à disposition du public du projet de dossier de création comprenant le dossier d'étude d'impact, de l'avis émis par l'autorité environnementale sur le dossier d'étude d'impact et du bilan de la concertation préalable sur le projet de création de la ZAC des papeteries de la Seine ;

**Vu** le dossier de création établi conformément aux dispositions de l'article R.311-2 du code de l'urbanisme ;

**Vu** le courrier du maire de Nanterre en date du 11 mai 2017 dressant le bilan de la mise à disposition du public du projet et demandant au préfet des Hauts-de-Seine de prendre un arrêté de création de la ZAC des Papeteries de la Seine ;

**Considérant** que la ZAC des Papeteries de la Seine est située à l'intérieur du périmètre d'opération d'intérêt national (OIN) Seine-Arche et que dès lors, sa création est de la compétence du Préfet ;

**Considérant** que le projet d'aménagement du secteur des Papeteries de la Seine répond aux orientations fixées par le Schéma directeur d'Île-de-France approuvé le 27 décembre 2013, qui a notamment identifié le site comme un site multimodal d'enjeu territorial ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il est créé sur le territoire de la commune de Nanterre, la ZAC dénommée « ZAC des Papeteries de la Seine ».

**ARTICLE 2** : Le plan annexé au présent arrêté délimite le périmètre de la ZAC.

**ARTICLE 3** : Le programme global des constructions à édifier dans la zone, prévoit la réalisation estimée à 165 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher, dont la répartition serait la suivante :

- 125 800 m<sup>2</sup> pour le campus tertiaire dont 15 800 m<sup>2</sup> d'activités mutualisables et de locaux sociaux ;
- 25 000 m<sup>2</sup> d'activités pour PME et PMI ;
- 5 000 m<sup>2</sup> de commerces ;
- 10 000 m<sup>2</sup> pour la plateforme logistique de type fluviale.

**ARTICLE 4** : Les constructions et aménagements réalisés dans le périmètre de la ZAC seront exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement, conformément aux articles L.331-7(5°) et R.331-6 du code de l'urbanisme.

**ARTICLE 5** : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant un mois à la mairie de Nanterre. Mention en sera insérée dans deux journaux publiés dans le département des Hauts-de-Seine.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Une copie de l'arrêté et du plan annexé ainsi que le dossier de création seront déposés en mairie de Nanterre.

Les effets juridiques attachés à la création de la zone d'aménagement concerté ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées ci-dessus.

Fait à Nanterre, le 19 mai 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

N.B. : Le plan annexé au présent arrêté dont il est fait mention dans les articles 2 et 5 sera déposé et consultable en mairie de Nanterre pendant un mois.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>